

REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quinze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de Mme Patricia BLANC, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2022

Présents :

Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS

Absents excusés : Laurent BAUDE – Sana CHELDA-CHENET – Laurent BAUCHET – Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Laurent BAUDE a donné pouvoir à Patricia BLANC
Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Rabah LOUCIF
Laurent BAUCHET a donné pouvoir à Stéphanie HOUDAS

Secrétaire de séance : Jean-Louis FERRIER

75/22 – AIDE À L'INSTALLATION CONCERNANT LES LOYERS DU LOCAL COMMERCIAL - 12 RUE DU BOURG

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que, par décision du Maire n°DEC2022-030, une convention d'occupation précaire a été signée au profit du nouveau preneur, pour organiser les conditions de mise à disposition du local commercial du 12 rue du Bourg.

Dans les termes de la convention, l'occupation du local a débuté le 29 Mars 2022 pour un objectif de démarrage d'activité en avril 2022, cependant l'activité commerciale a réellement débuté le 1^{er} septembre 2022.

Pour tenir compte de cette période dépourvue d'activité, il est proposé de réduire en conséquence le loyer dû, soit les cinq premiers mois représentant pour l'année 2022 : 2 083.35 € HT.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 07 Novembre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la réduction de loyer du preneur du local commercial du 12 rue du bourg pour la période des cinq premiers mois soit 2 083.35 € HT.**
- **DE PROCEDER à l'annulation des titres de recettes concernés.**

Fait à Semoy, le 15 novembre 2022

La présidente de séance,

Patricia BLANC
1^{ère} adjointe au Maire



Le secrétaire de séance,

Jean-Louis FERRIER
2^{ème} adjoint au Maire